

**Compte-rendu réunion du groupe de travail intercommunal  
Objectif Zéro Déchet Zéro Gaspillage  
du mercredi 19 octobre 2022**

**Cf Présentations jointes**

**1) Déploiement de la collecte des déchets alimentaires**

Les usagers ayant reçu le matériel de collecte des déchets alimentaires (bioseau de 10L accompagné de sacs en papier kraft) et qui ne souhaitent pas l'utiliser peuvent le ramener en mairie.

L'enquête téléphonique (diapositive 4) a été réalisée auprès d'habitants des communes de Geispolsheim et Oberschaeffolsheim.

Les réflexions concernant la dotation des producteurs non-ménagers (dont les associations, EHPAD, etc) se poursuivent. Pour le moment il est seulement prévu d'équiper en bioseau les structures qui hors activités alimentaires produisent moins de 40L de déchets par semaine (soit 4 sacs environ, l'équivalent de la quantité de déchets produits par une famille).

**2) Extension des consignes de tri à tous les emballages**

A partir du 01/01/2023, tous les emballages se trient, c'est-à-dire tout déchet qui est un contenant. La consigne sera plus facile à comprendre et le geste de tri sera simplifié. L'application Guide du tri de CITEO (<https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri>) est un très bon outil à communiquer dans les supports de communication pour que les usagers l'utilisent.

L'objectif est de trier plus et valoriser plus, réduire la quantité de déchets non conformes et les erreurs de tri (aujourd'hui sur 100kg de déchets recyclables collectés, 38 kg sont des déchets non conformes).

Le service va proposer aux communes des articles « clé en main » pour insertion dans les gazettes communales. En complément de ces articles, un kit de communication complet sera envoyé aux communes.

- **L'aspect emballages usagés doit être mis bien évidence. Souvent les personnes pensent que si l'emballage est sale il ne se recycle pas.**

Sur les affiches figurent quelques indications sur le fait que les emballages même sales peuvent être déposés. La communication passera également courant 2023 par des articles, des sensibilisations en porte à porte, des vidéos sur les réseaux sociaux, etc.

- **Dans le cadre de l'extension des consignes de tri, est-il envisagé de fournir un sac de pré-collecte pour les habitants en apport volontaire ? Ne serait-ce pas indispensable pour mobiliser de nouveaux habitants ?**

Ce n'est pas prévu à ce stade pour des questions de coûts financiers d'acquisition et de distribution.

- **Le volume collecté va augmenter, des levées supplémentaires des conteneurs d'apport volontaire seront-elles mises en place ?**

Plusieurs options seront possibles en fonction des situations :

- Augmentation de la fréquence de collecte
- Augmentation du volume du conteneur
- Ajout de conteneurs sur un point de collecte
- Ajout d'un point de collecte dans la commune

Une prise de contact avec les communes est prévue pour faire un état de la situation et éviter les débordements.

- **Pourquoi ne pas ajouter des QR code sur les conteneurs afin de savoir quand un conteneur est plein. Cela permettrait aussi peut-être d'optimiser les parcours des camions vidant ces conteneurs.**

L'application CITEO existe mais n'est pas opérationnelle pour la localisation et le taux de remplissage des conteneurs. Un travail sera à engager sur l'année 2023 pour faire remonter via cette application ce type d'informations.

- **Comment comptez-vous mobiliser les habitants qui ne trient toujours pas aujourd'hui ?**

Le travail est long pour faire évoluer les comportements. Des informations et formations seront organisées auprès de personnes relais, les communes peuvent jouer un rôle important en tant que relais. Les sensibilisations en porte-à-porte auprès des usagers se poursuivront, des animations et autres interventions lors d'événements se tiendront pour faire passer le message.

### **3) REP (Responsabilité élargie du producteur) Mégots**

- **Combien de cendriers seront installés par commune ?**

Le nombre de cendriers nécessaires pour une commune se calcule selon le nombre de points de concentrations « hotspot » de mégots identifié et non en fonction du nombre d'habitants.

Chaque commune a été destinataire de la liste des « hotspot » relevés dans sa commune, lors de l'état des lieux qui été fait cet été. Le déploiement des cendriers de rue est prévu à compter de 2023. Des cendriers de poche sont déjà disponibles sur demande auprès du service ([delphine.ortholan@strasbourg.eu](mailto:delphine.ortholan@strasbourg.eu)).

- **Avons-nous des retours d'expérience ?**

La commune de Vendenheim a mis en place 13 cendriers sur sa commune et après plusieurs années d'expérimentation, a pu constater une baisse significative de mégots jetés au sol.

- **Qu'en est-il de la partie verbalisation ?**

La verbalisation des usagers qui jettent leurs mégots reste un sujet à travailler. Une présentation des différentes solutions existantes sera faite aux communes.

En attendant, la priorité est la prise d'un arrêté communal sur les risques de sanction. Le service Propreté urbaine enverra, début novembre, un modèle d'arrêté couvrant tous les champs de la propreté. Chaque commune pourra l'adapter, devra prendre cet arrêté et veiller à le retourner au service avant le 31/12/22.

#### **4) Divers**

##### **Déchet dangereux des ménages (DDM) ou déchets diffus spécifiques (DDS)**

- **Quelles solutions pour les communes pour évacuer ces déchets et notamment les pots de peinture ?**

Les communes peuvent déposer les déchets dangereux de type pot de peinture en quantité raisonnable sur 3 sites spécifiques :

- SUEZ : 1B place Henry Levy, Robertsau (Port du Rhin) ou 22 rue de Cherbourg, Neuhof (Port du Rhin)

- ENVIE : 6 rue Herrade (Koenigshoffen).

Pour cela il faut avertir le service Collecte et valorisation des déchets en amont du dépôt pour que les sites puissent être prévenus.

Une REP DDS existe avec l'obligation pour les vendeurs de peinture par exemple de récupérer ce type de déchets. Leroy Merlin a déjà organisé et réalisé ce type de collecte mais pas assez souvent et cette collecte n'est pas assez connue des usagers.

- **Pourquoi ne pas effectuer des déchèteries mobiles pour plusieurs communes proches et sur des durées courtes mais à thème (peinture, etc) ?**

Tout est possible mais les coûts financiers seraient importants pour la collectivité qui aujourd'hui n'a pas fait le choix d'organiser ce type de collecte.

Une réflexion doit être menée pour que des propositions puissent être faites aux communes.

##### **Dépôts sauvages**

Les communes ramassent des déchets qu'ils ne produisent pas, ce qui est problématique. Le sujet des dépôts sauvages a déjà été évoqué, le service Collecte et valorisation des déchets se rapproche des services Prévention urbaine et Propreté urbaine en charge de la thématique des déchets abandonnés, pour programmer une présentation sur le sujet lors d'un prochain groupe de travail intercommunal.